



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE**

DELIBERATION N° 2024-09/07

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt quatre le 30 septembre à 19 heures
en exercice : 29	le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ZACHARIE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
présents : 18	sous la présidence de M. COULOMB Jean-Jacques, Maire
voteants : 27	Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 septembre 2024
pour : 27	PRESENTS : Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARCHAND Charlene, MARTIN Gilles, TABONE Paul, MERLO Raymond, PRATI Corinne, NAUDIN Nathalie, CRETELLO Karine, BOTTERO Emilie, AUDOIN-LUONG Marlène, TRAPANI Virginie, POZZI Monique, PEREZ Serge.
contre : 0	
abstention : 0	

ABSENTS REPRESENTES :

M. INES Claude donne procuration à Mme COLETTA Eliane.
Mme BOUHAFS Hayette donne procuration à Mme MARCHAND Charlene.
M. DEGIOANNI Jean-Marie donne procuration à M. MARTIN Gilles.
M. CORNU Jérôme donne procuration à M. TABONE Paul.
M. DEMOULIN Christophe donne procuration à M. POLLUS Alfred.
Mme BAYLE Magali donne procuration à Mme DELLAVALLE Christine.
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à Mme ROYER Carole.
M. GEORGES Philippe donne procuration à M. FABRE Claude.
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. FILLAT Eric.
Mme COLLOMBON Danièle.

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA
COMMUNE DE SAINT-ZACHARIE ET L'ASSOCIATION CPTS (COMMUNAUTE
PROFESSIONNELLE DE TERRITOIRE DE SANTE) PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE
(PDAE)**

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé CPTS Pays d'Aubagne et de l'Etoile a signé avec l'ARS Paca un accord conventionnel interprofessionnel visant à financer de manière pérenne la CPTS dont le périmètre couvre différentes communes dont celle de Saint-Zacharie.

Compte tenu des orientations de la stratégie nationale de santé qui incite acteurs et professionnels de ville à travailler en partenariat avec toutes les collectivités pour améliorer l'accès aux soins sur le territoire, la Commune de Saint-Zacharie et la CPTS PDAE souhaitent collaborer afin d'améliorer et de développer les échanges existants entre elles.

La convention proposée entre la Commune de Saint-Zacharie et la CPTS porte sur l'ensemble des missions de celle-ci, à savoir :

1. L'amélioration de l'accès aux soins.
2. L'organisation de parcours de soins associant plusieurs professionnels de santé.
3. Le développement d'actions territoriales de prévention.
4. Le développement de la qualité et de la pertinence des soins.
5. L'accompagnement des professionnels de santé sur leur territoire.
6. La participation à la réponse aux crises sanitaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L 1434-12 et L 1434-13 ;

Considérant que la Commune mène à destination de tout public une politique active en matière de santé.

Considérant que la CPTS a pour but la coordination avec l'ensemble des professionnels de santé de territoire ;

Considérant que la Commune de Saint-Zacharie a signé une convention avec le Centre de Santé Provence, approuvée par délibération n° 2024-02/13 du 29 février 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat avec la CPTS Pays d'Aubagne et de l'Etoile.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Copie Conforme

Le Maire



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Saint-Zacharie (83 (VAR)) with a signature written over it in black ink.

Jean-Jacques COULOMB

Le Secrétaire



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp.

Claude FABRE